

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le 11/07/2024

ID : 013-211300637-20240710-163_2024-DE

S²LO



CONVENTION DE PARTENARIAT

Dispositif « Mon Projet de Boutique »

ENTRE :

Initiative Ouest Provence, association loi 1901, enregistrée sous le numéro 423 716 067 00024, ayant son siège social sis place Champollion – La Pyramide- 13800 Istres, représentée par Monsieur Raymond LAMBALLAIS, agissant en qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes

ET :

La commune de Miramas, sis Hôtel de Ville Place Jean Jaures 13140 Miramas, représentée par son maire en exercice, Frédéric VIGOUROUX dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du 08 JUIL. 2024

Préambule :

La Région Sud, cheffe de file du développement économique et 1er partenaire des entreprises, a souhaité, dès 2016, donner aux entrepreneurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur la capacité de réussir.

Avec le programme « Zéro rideau fermé », la Région a souhaité aller plus loin en faisant de la redynamisation des territoires une priorité absolue au service des petites entreprises, artisans et commerçants. L'enjeu est de soutenir les commerces en danger, revitaliser les centres bourgs, permettre l'installation dans le centre-ville de nouveaux artisans-commerçants et accompagner la transmission de commerces de proximité.

Avec Mon projet de boutique, la Région Sud en partenariat avec Bpifrance et Initiative Sud prend en charge jusqu'à 50% du coût d'implantation d'une boutique sur le territoire de la commune concerné et accompagne les porteurs de projets à concrétiser la création de leur entreprise du montage de leur projet jusqu'au financement.

Présentation d'Initiative Ouest Provence

L'association Initiative Ouest Provence, membre du réseau INITIATIVE FRANCE, a pour objectif de déceler et de favoriser par l'appui à la création, à la reprise et au développement des TPE ou PME.

Elle apporte son soutien par un accompagnement des porteurs de projets, par l'octroi de prêts personnels sans garantie ni intérêts et par un suivi technique assurés gracieusement. Elle contribue aussi à la mobilisation d'autres dispositifs de soutien aux TPE-PME, en complément d'un prêt bancaire ou d'autres financements.



Présentation de la commune de Miramas

La commune de Miramas, compte près de 27 000 habitants sur un territoire de 25,7 km² dont 65% de surface naturelle et agricole et 31% d'espace urbain.

Elle est au cœur d'un dispositif de rénovation urbaine, de développement économique alliant protection de l'environnement et d'économie circulaire.

Elle dispose de :

- un patrimoine exceptionnel: Vieux Miramas, La poudrerie, le golf, le domaine Cabasse
- une localisation stratégique : au croisement de l'arc méditerranéen, au carrefour des autoroutes du sud de l'Europe, proche de l'aéroport Marseille Provence
- une gare passagers hub régional et une gare de triage nationale, porte ferroviaire du Grand Port Maritime de Marseille
- une plateforme logistique européenne
- un Village de marques, le Stadium Miramas Métropole.

Miramas , une ville dynamique et attractive qui a toujours su allier développement et préservation du cadre de vie. Engagée dans un Agenda 21 depuis 2010, la ville de Miramas ne cesse d'évoluer pour entrer dans l'ère des villes durables, en transition.

PRESENTATION du dispositif « Mon Projet de Boutique »

La démarche globale de ce dispositif vise à soutenir une collectivité locale (EPCI ou commune) dans sa politique de redynamisation de centres-villes et villages.

L'action est donc proposée au sein d'une politique plus globale de redynamisation, elle ne peut à elle seule redynamiser un centre-ville ou un village.

A l'issue d'un diagnostic territorial en collaboration avec commune de Miramas et Initiative Ouest Provence, une identification du local ou de la zone à redynamiser sera réalisée.

Une communication sur la boutique sera mise en place sous forme d'appel à projet par le biais d'un site internet dédié à l'opération et de publications sur différents supports.

En suivant, une sélection du ou des candidats sera organisée par un comité pluridisciplinaire (Elus, consulaires, partenaires financiers...) afin de valider l'installation finale du candidat sélectionné.

Initiative Ouest Provence pourra, en fonction de ses capacités, sa volonté et/ou le besoin du territoire, proposer des concepts de redynamisation de boutiques sous deux formes :

1 - Ma boutique éphémère (ou pop'up store)

Elles ont pour vocation de redynamiser un local vacant, pour une durée déterminée, en y intégrant des produits d'un entrepreneur ou d'un ensemble d'entrepreneurs, à condition que les produits proposées correspondent à une dynamique cohérente.

Ce lieu devient un lieu de vie pour les entrepreneurs mais également un lieu de vente permettant aux entrepreneurs de toucher un public plus large (ex: les e- commerçants...).

Le projet est porté par l'association d'Initiative locale.

Coût du dispositif : 15 000 Euros avec une répartition de :

- 50% par la commune de Miramas, soit 7500€,
- 50% par la Région Sud ou la Banque Publique d'Investissement (BPI), soit 7500€.

2 - Mon projet d'installation

Le projet porté par l'entrepreneur ainsi que son plan de financement doivent être adaptés aux besoins du territoire et aux éventuels besoins de réaménagement de locaux.

Les implantations sont décidées conjointement en associant l'ensemble des acteurs du territoire (Mairies, communautés d'agglomérations, partenaires consulaires, associations de commerçants...).

Un bail 3-6-9 adapté peut être proposé.

Coût du dispositif : 7500 Euros avec une répartition de :

- 50% par la commune de Miramas, soit 3750€,
- 50% par la Région Sud ou la Banque Publique d'Investissement (BPI), soit 3750€.

DÉCLARATIONS PRÉLIMINAIRES :

1. Initiative Ouest Provence est une association d'accompagnement et de financement de créateurs d'entreprises tandis que la commune de Miramas est une entité publique responsable du développement économique de son territoire.
2. Les parties conviennent de collaborer dans le cadre de l'implantation de boutiques dans la commune de Miramas
3. Les parties reconnaissent que de telles implantations de boutiques contribuent au développement économique local, à la création d'emplois et à la revitalisation du centre-ville et village.
4. La présente convention vise à établir les modalités de coopération entre Initiative Ouest Provence et la commune de Miramas pour faciliter l'implantation et la réussite des boutiques dans les communes.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

1.1. Initiative Ouest Provence s'engage à apporter son expertise et son soutien à la commune de Miramas pour l'implantation de boutiques. Cela inclut notamment la gestion du dispositif dans sa globalité, ainsi que l'accompagnement du ou des entrepreneurs dans les démarches administratives, l'accès à des ressources et des conseils en matière de gestion, de marketing et de développement commercial et de financement. L'entrepreneur pourra bénéficier d'un prêt d'honneur Initiative Ouest Provence, dans le cadre de son installation dans le dispositif.

1.2. La commune de Miramas s'engage à fournir un soutien financier, logistique, administratif et promotionnel à Initiative Ouest Provence et aux boutiques. Cela peut comprendre la mise à disposition d'un local adéquat, l'aide à l'obtention des autorisations nécessaires, la participation à des campagnes de promotion et la communication des événements locaux, etc.

Article 2 : Responsabilités des parties

2.1. Initiative Ouest Provence s'engage à :

- a) Assister la commune de Miramas dans l'élaboration d'un plan d'action pour l'implantation de la boutique, en fournissant des conseils et des recommandations basés sur son expertise ;
- b) Fournir un accompagnement aux porteurs de projet pour le montage de leur dossier de financement et l'accès à des dispositifs d'aide financière ;
- c) Proposer des formations et des ateliers destinés aux commerçants locaux pour renforcer leurs compétences en gestion et en marketing ;
- d) Promouvoir les boutiques et les événements associés au travers de ses canaux de communication.

2.2. la commune de Miramas s'engage à :

- a) Faciliter l'accès à un local approprié pour l'implantation des boutiques ;
- b) Apporter une assistance dans les démarches administratives et réglementaires pour l'ouverture des boutiques ;
- c) Participer à des actions de promotion et de communication pour attirer les habitants et les visiteurs dans le centre-ville ;
- d) Favoriser l'émergence d'un environnement favorable au développement économique local, en mettant en place des mesures incitatives et en encourageant la coopération entre les acteurs économiques de la commune.

Article 3 : Durée du partenariat

La présente convention de partenariat entre Initiative Ouest Provence et la commune de Miramas est conclue pour une durée de 1 an à compter de la date de signature de la convention.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le 11/07/2024



ID : 013-211300637-20240710-163_2024-DE

Article 4 : Confidentialité

Les parties s'engagent à traiter toutes les informations confidentielles échangées dans le cadre de ce partenariat avec la plus grande confidentialité et à ne les utiliser que dans le cadre de la réalisation des objectifs de la présente convention.

Article 5 : Résiliation

En cas de non-respect des engagements pris par l'une des parties ou de force majeure rendant impossible la poursuite de la collaboration, la présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre partie moyennant un préavis écrit de 3 mois.

Article 6 : Litiges

Tout litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents du lieu où se situe la commune de Miramas

Fait en deux exemplaires originaux

à Miramas le _____

Pour la commune de Miramas

Pour Association Initiative,

Monsieur Frédéric VIGOUROUX
Maire de Miramas
Conseiller métropolitain

Monsieur Raymond LAMBALLAIS,

Le Maire

Le Président

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le



ID : 013-211300637-20240710-163_2024-DE